

## CHAMBRE DES COMMUNES

Le mercredi 22 février 1978

La séance est ouverte à 2 heures.

● (1407)

### AFFAIRES COURANTES

[Traduction]

#### LES FINANCES

LA VALEUR DU DOLLAR CANADIEN—RECOURS À L'ARTICLE 43  
DU RÈGLEMENT

**M. John C. Crosbie (Saint-Jean-Ouest):** Monsieur l'Orateur, je prends la parole, en vertu de l'article 43 du Règlement, au sujet d'une affaire urgente. Comme le ministre des Finances (M. Chrétien) lundi à la Chambre a répondu par la négative au chef de l'opposition (M. Clark) qui lui demandait si le gouvernement se proposait de puiser dans le crédit confirmé de 1.5 milliard négocié en septembre dernier, et comme le ministre des Finances a répondu hier au député de York-Simcoe (M. Stevens) qui lui demandait s'il s'en tenait à ses propos du jeudi précédent que voici: «Nous n'intervenons pas sur le marché et nous laissons le dollar s'établir par le marché», que la politique officielle était toujours la même, alors qu'il annonçait hier soir des mesures tout à fait contradictoires en vue de négocier des prêts à l'étranger pour soutenir le dollar canadien qui fléchit, je propose, appuyé par le député de Don Valley (M. Gillies):

Que la Chambre décide à l'unanimité de décerner au ministre des Finances la récompense du baron Munchausen pour l'histoire la plus extravagante et mensongère de la présente législature et qu'on mesure toutes les heures le nez du ministre des Finances pour s'assurer qu'il n'est pas atteint du virus de Pinocchio qui affligeait déjà le héros de ce célèbre conte italien.

**M. l'Orateur:** A l'ordre.

\* \* \*

#### LA FONCTION PUBLIQUE

LA TRANSFORMATION EN SURNUMÉRAIRES DES EMPLOYÉS À  
TEMPS LIMITÉ—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

**M. Dan McKenzie (Winnipeg-Sud-Centre):** Monsieur l'Orateur, j'invoque l'article 43 du Règlement au sujet d'une affaire urgente et extrêmement importante. La division des musées du secrétariat d'État et la division de Toronto du ministère de l'Emploi et de l'Immigration se hâtent de transformer les surnuméraires en employés à temps limité avant la date-limite du 1<sup>er</sup> avril, alors que le ministère des Approvisionnements et Services sera le seul autorisé à engager des surnuméraires par contrat, je propose, avec l'appui du député d'Ottawa-Carleton (M<sup>me</sup> Pigott):

Que la Chambre renvoie toute la question au comité permanent voulu en le chargeant de se prononcer sur la pratique qui consiste à transformer les surnuméraires en employés à temps limité avant la date-limite du 1<sup>er</sup> avril et de convoquer un représentant de l'Alliance de la fonction publique et le président du Conseil du Trésor.

**M. l'Orateur:** Cette motion ne peut être débattue qu'avec le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

**Des voix:** D'accord.

**Des voix:** Non.

\* \* \*

#### LES FINANCES

DEMANDE DE PRÉSENTATION IMMÉDIATE D'UN BUDGET—  
RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

**M. Edward Broadbent (Oshawa-Whitby):** Monsieur l'Orateur, j'invoque l'article 43 du Règlement à propos d'une affaire urgente et d'une pressante nécessité. Nous assistons aujourd'hui à une crise de confiance envers le dollar canadien, qui est directement reliée à une crise de confiance envers le gouvernement canadien lui-même. Je propose donc, appuyé par le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles):

Que la Chambre demande au gouvernement de présenter immédiatement un budget renfermant des mesures spéciales susceptibles d'enrayer le chômage et de stimuler l'activité économique afin que la communauté internationale reprenne confiance dans l'économie canadienne.

**M. l'Orateur:** Une motion de ce genre ne peut être débattue sans le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

**Des voix:** D'accord.

**Des voix:** Non.

[Français]

ON DEMANDE LA MODIFICATION DE LA LOI SUR LA BANQUE DU  
CANADA POUR QUE CETTE BANQUE PUISSE AVANCER DES  
FONDS AU GOUVERNEMENT—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU  
RÈGLEMENT

**M. Eudore Allard (Rimouski):** Monsieur le président, en vertu des dispositions de l'article 43 du Règlement, je demande le consentement unanime de la Chambre pour présenter une motion se rapportant à une question urgente et importante.

Étant donné que le gouvernement canadien s'apprête à emprunter de fortes sommes d'argent à l'étranger, et ce pour soutenir le dollar canadien; étant donné que cela aura pour effet de contribuer grandement à augmenter la dette nationale ainsi que le fardeau des intérêts; et étant donné également qu'il est plus que temps que des dispositions sérieuses soient prises pour mettre un terme à cette méthode de financement ruineuse, je propose, appuyé par l'honorable député d'Abitibi (M. Laprise):